

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

- Sud de la commune -
éch. : 1/12 500

Septembre 2012

P.L.U. arrêté le : 20 mars 2006

P.L.U. approuvé le : 21 décembre 2006

P.L.U. modifié le :



Prigent & Associés
Urbanisme - Génie des risques - Aménagements
11000 Rennes - 11 rue de la République - 35000 RENNES
tél. : 02 99 78 28 19 - fax : 02 99 78 37 17
6 Associés

- Limite de zone
- Limite des espaces proches du rivage (art. L.146-11 du code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés au titre de l'article L.123-1 8° du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Hab. boisement à protéger au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme
- Zones humides à protéger au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme
- Permis de démolir obligatoire au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme
- Sites archéologiques
- Servitude L123-2 d de mixité sociale
- Marges de recul de 75 m (al Barria)

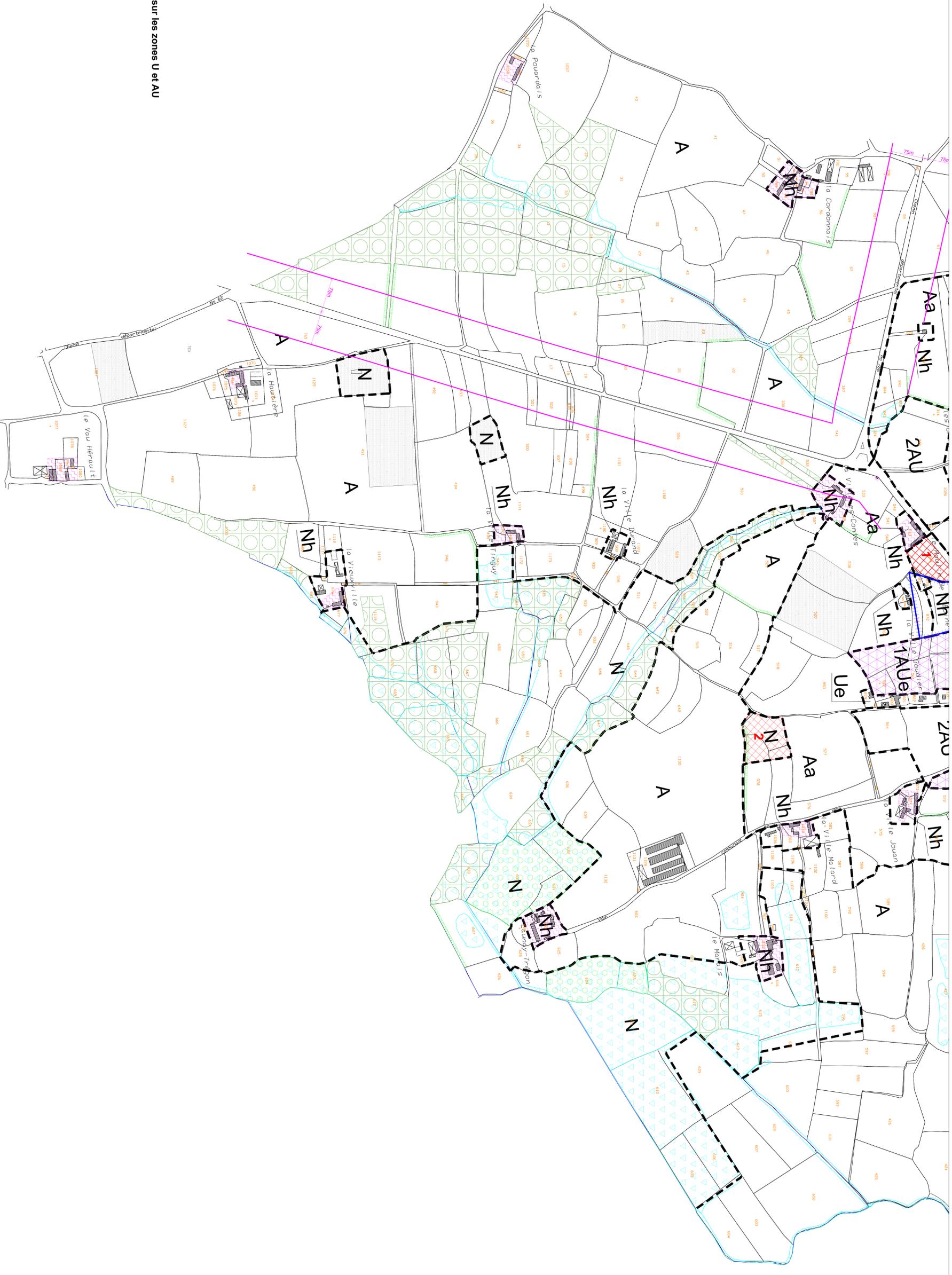
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'ordre	Nature de l'opération	Surface au maximum autorisée	Statut
1	Équipement communal culturel et des loisirs et aux autres équipements	5 000 m ²	Commune
2	Traitement des eaux usées	5000 m ²	Commune

LEGENDE

- ZONE URBAINE**
 - Uc secteur central ancien du bourg
 - Ue secteur d'extension du bourg de moyenne densité
 - Ui secteur d'extension du bourg et des villages existants de faible densité
 - Uy secteur destiné à la zone d'activités
- ZONE A URBAINISER**
 - 1AUv ancien du bourg
 - 1AUe secteur à urbaniser reprenant les caractéristiques du secteur d'extension du bourg
 - 2AUv secteur ouvert à l'urbanisation après modification du P.L.U.
- ZONE AGRICOLE**
 - A zone strictement réservée à l'activité agricole
 - Aa secteur limitant l'implantation de certaines activités agricoles
- ZONE NATURELLE**
 - Ni secteur naturel strict de préservation des espaces remarquables
 - N secteur naturel à protéger pour ses paysages et les éléments remarquables de son patrimoine
 - Nh extensions limitées peuvent être autorisées

Le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) s'applique sur les zones U et AU



ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title
()
/Subject
(D:20120913111311+02'00')
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.9.5)
/Creator
(D:20120913111311+02'00')
/CreationDate
(stephanieA)
/Author
-mark-